



**Direction générale  
de l'environnement (DGE)**

*Direction de l'environnement  
industriel, urbain et rural*

Ch. des Boveresses 155  
Case postale 33  
1066 Epalinges

STOP STEP Gland  
A l'att. de MM. Fabien Aepli  
et Michel Grobois  
p.a. Commune de Luins  
Route de l'Etraz 1  
1184 Luins

Réf. : DGE/653427

Epalinges, le 18 mai 2018

### **Projet de méga-STEP régionale à Gland**

---

Messieurs,

Par la présente, nous nous référons à votre correspondance du 27 avril 2018 adressée à Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, qui nous a chargés de vous apporter les éléments de réponse suivants.

La Direction générale de l'environnement (DGE) se préoccupe depuis de nombreuses années de l'avenir de l'épuration régionale. En particulier, nous constatons ce qui suit :

- Aucune des quatre STEP du périmètre, âgées de 25 à 46 ans, ne respecte pleinement les normes de rejet de la législation actuelle.
- Les STEP de Gland et de Nyon doivent mettre en place un traitement des micropolluants, ce qui implique un renforcement significatif du traitement biologique et la construction d'un traitement physico-chimique complémentaire, à l'aide d'ozone et/ou de charbon actif.
- Les possibilités d'extension sur les sites existants sont limitées ou insuffisantes (notamment pour la STEP de Gland).

Une étude cantonale préalable a montré l'intérêt économique et environnemental d'une régionalisation de l'épuration. A partir de 2012, sous l'égide de la DGE, les communes et associations concernées ont entrepris des discussions et études de faisabilité pour apporter une solution à ce problème complexe.

Une étude de recherche et comparaison de sites potentiels pour une nouvelle STEP a notamment été entreprise, incluant les critères et contraintes technico-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire. Cette étude a identifié en l'état le secteur du Lavasson comme première priorité. Elle est en cours de finalisation, avec la prise en compte notamment de propositions faites par la commune de Luins.

Une étude technico-économique a également été réalisée. Elle a confirmé l'intérêt (en termes de coûts et d'efficacité) du regroupement sur un seul site, en comparaison notamment avec une variante à 2 pôles maintenant la STEP de Nyon.

Les services concernés de l'Etat, principalement la DGE et le Service du développement territorial (SDT), ont été associés et consultés tout au long de cet important travail d'étude de faisabilité.

La DGE soutient ce projet d'épuration régionale qui apporte une solution adéquate à la problématique actuelle et future de l'épuration. Ce projet a été inscrit dans la planification cantonale du traitement des micropolluants, validée par la Confédération. L'intérêt public prépondérant des projets de STEP régionales est aujourd'hui reconnu et inscrit dans les documents d'aménagement du territoire.

Il est évident que ce projet, une fois validé par les communes partenaires, fera l'objet des procédures légales requises, à savoir l'affectation du site (le cas échéant), une étude d'impact sur l'environnement, puis l'autorisation de construire. Le respect des exigences légales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement devra être assuré.

Quant au manque de communication que vous soulevez, nous rappelons qu'il s'agit d'un projet intercommunal et que ce sont en premier lieu les communes qui devront apporter à leurs citoyens les informations sur cet important projet d'intérêt public, avec si nécessaire le soutien de l'Etat.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



Sylvain Rodriguez  
Directeur de l'environnement  
industriel, urbain et rural



Florence Dapples  
Cheffe de la division  
Protection des eaux

**Copie à :**

- DTE, M. Nicolas Chervet, secrétaire général, Place du Château 1, 1014 Lausanne
- DGE, M. Cornelis Neet, directeur général, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
- COPIL STEP régionale, p.a. Régionyon, Grand-Rue 24, 1260 Nyon